

# Syndicat du bassin versant De l'Aisne Navigable

Mercin-et-Vaux, le mardi 7 février 2023

**Objet : Entretien des  
berges privées le long du  
Ru de Vandy**

Affaire suivie par :  
Jonathan LARGET  
03.23.20.36.74

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Syndicat du bassin versant de l'Aisne Navigable, auquel la Communauté de communes des Lisières de l'Oise adhère, a missionné à la demande de celle-ci, l'entreprise MASCITTI (contact : Mickaël BARBIER, 06.21.65.08.12), pour retirer les arbres tombés de votre propriété dans le ru de Vandy, qui entravaient le bon écoulement des eaux. L'entreprise interviendra à partir de décembre 2022, afin de nettoyer le cours d'eau, et déposera les arbres en sommet de berge du Ru de Vandy. Il vous restera donc à débiter ceux-ci et à les évacuer avant la montée des eaux.

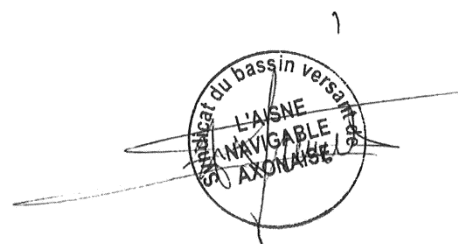
Ces travaux sont autorisés par arrêté préfectoral en date du 3 août 2021 et réalisés avec le soutien financier du Département de l'Oise à hauteur de 40%.

Je vous rappelle cependant qu'en application de l'article L.215-14 du Code de l'Environnement, chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau est tenu de l'entretenir régulièrement, et notamment de procéder au retrait des embâcles empêchant le bon écoulement des eaux. Afin d'éviter tout nouveau problème, je vous remercie par avance de procéder au contrôle de l'état des autres arbres vous appartenant, et bordant le Ru de Vandy. Certains d'entre eux menacent en effet de tomber dans la rivière, et il semble nécessaire de les tailler ou les couper rapidement.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir faire le nécessaire et de me tenir informé des suites. Je reste bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Comptant sur votre compréhension, recevez Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,  
**Nicolas GERAULT,**



10 rue du Bon Puits  
02 000 Chivy-lès-Etouvelles

Tél : 03.23.20.36.74

[union-des-syndicats@griv.fr](mailto:union-des-syndicats@griv.fr)